

Comment établir une convention pour un stage en France ?



Tout stage donne lieu à la production d'une convention de stage.
Celle-ci doit être obligatoirement signée par toutes les parties avant le début du stage.



Il est demandé de respecter un délai de **trois semaines minimum** entre le moment où vous créez votre convention sur ESUP-Stage et le démarrage de votre stage.

À noter qu'il convient d'anticiper la saisie de votre convention en fonction des vacances universitaires (et scolaires si votre stage se déroule en école, collège ou lycée).

Étape ① Saisir votre convention sur ESUP-Stage et la recevoir

- Munissez-vous des informations nécessaires à l'établissement de la convention (n° SIRET de l'organisme d'accueil, dates de stage, temps de travail, coordonnées des signataires, missions...). Pour vous aider, vous pouvez faire remplir [la pré-convention téléchargeable sur l'accueil d'ESUP-Stage](#).
- Prenez connaissance du tutoriel disponible [sur l'accueil de l'application ESUP-Stage](#).
- Saisissez votre convention de stage via l'application ESUP-Stage disponible sur votre ENT.
- Après vérification, vous recevrez dans un délai de 2 à 5 jours ouvrés un mail avec votre convention.



Gérer mes stages

Étape ② Récolter l'ensemble des signatures sauf celle de la doyenne

Vous devrez **signer et faire signer** par voie électronique ou scan votre convention dans l'ordre suivant* :

- vous-même,
- votre tuteur·trice professionnel·le,
- le·la responsable de l'entreprise,
- votre enseignant·e référent·e.

* En cas de difficulté à respecter l'ordre des signatures, merci de bien vouloir vous rapprocher de Suzanne Klimsza ou Lisa Haouat.

Étape ③ Nous transmettre votre convention de stage signée par tous·tes sauf la doyenne

Une fois signée par l'ensemble des parties ci-dessus, la convention doit être transmise par mail, pour signature de la doyenne (⚠️ merci de ne pas envoyer directement votre convention à la doyenne) :

- pour les conventions des étudiant·es rattaché·es aux **départements Arts, Histoire, Histoire de l'art et Archéologie** > à Suzanne KLIMSZA (suzanne.klimsza@univ-lille.fr) ;
- pour les conventions des étudiant·es rattaché·es aux **départements Langues et cultures antiques, Lettres modernes, Philosophie, Sciences du langage** > à Lisa HAOUAT (lisa.haouat@univ-lille.fr).

Étape ④ Recevoir votre convention de stage validée

Une fois la convention signée par la doyenne, vous la recevrez par mail. Il faudra alors la transmettre à votre organisme d'accueil.

Comment établir une convention pour un stage en France ?

Cas particuliers

Votre convention a été validée mais vous souhaitez la modifier : vous créez un avenant

Une fois votre convention validée, si vous souhaitez modifier les conditions d'accueil au sein de votre organisme (modification des dates du stage, du lieu de stage, des signataires, rupture du stage), **il vous faut créer un avenant**. Vous devez, pour cela, accéder à votre convention sur ESUP-Stage, cliquer sur l'onglet « avenant », rédiger l'avenant puis suivre la procédure habituelle.

Vous souhaitez effectuer un stage de découverte / réorientation

Vous avez la possibilité d'effectuer, en Licence et en M1, un stage de découverte / réorientation. Ce stage est non évalué et distinct du stage éventuellement proposé dans votre maquette de formation.

Conditions de réalisation du stage de découverte / réorientation :

- Durée maximale du stage : 77h
- Vous devez trouver au préalable un enseignant référent pour suivre votre stage
- Il doit s'effectuer en dehors des cours et examens

La procédure pour établir la convention est la même que pour le stage prévu dans la maquette.

Contacts

Pour les étudiant·es des départements Arts, Histoire et Histoire de l'art et Archéologie :

Suzanne KLIMSZA
Bureau A3.336 (au 3ème étage)
suzanne.klimsza@univ-lille.fr
03 62 26 95 00

Pour les étudiant·es des départements Langues et Cultures Antiques, Lettres Modernes, Philosophie et Sciences du Langage :

Lisa HAOUAT
Bureau A3.336 (au 3ème étage)
lisa.haouat@univ-lille.fr
03 62 26 97 41

Horaires d'ouverture du bureau : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h

<https://humanites.univ-lille.fr/stages-insertion-professionnelle>

Code d'inscription au cours moodle « Stages et insertion professionnelle » : msru5j